L'Internet des objets :

4 mesures pour réduire les risques d'atteinte à votre vie privée

Votre moniteur d'activité physique a noté que vous n'êtes pas allé au gym. Votre télé sait que vous avez regardé votre série préférée en rafale et les jouets connectés de vos enfants écoutent ce qu'ils disent.

Si les appareils connectés vous facilitent la vie, ils soulèvent des questions quant à la façon de protéger votre vie privée. Ces mesures vous y aideront :

Lisez l'information sur la protection de la vie privée. Chaque fois que vous connectez un nouvel appareil à l'Internet, demandez-vous : Quels renseignements personnels sont recueillis? Suis-je à l'aise de les communiquer?

Modifiez le mot de passe par défaut. Utilisez des mots de passe complexes et uniques.

Exercez un contrôle. Vérifiez s'il est possible d'utiliser le produit tout en limitant la quantité de renseignements personnels fournis.

Protégez vos appareils. Créez un réseau Wi-Fi pour invités pour les appareils connectés à l'Internet afin de les isoler de vos ordinateurs et autres appareils électroniques.

Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

Pour en savoir plus sur la protection de la vie privée et l'Internet des objets, **visitez priv.gc.ca/ido**